

## ARRETE N°151/2025

### PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

En application des articles 7 et 10 à 14 du décret n°2016-201 du 26 février 2016

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.413-6, L.523-1 et L.523-5,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de Catégorie A,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et notamment l'article 7 et les articles 10 à 14,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n°209-2020 du 29 décembre 2020 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Considérant que le collège des représentants des employeurs a été consulté le 24 juin 2025,
- Considérant que 1 nomination enregistrée et 5 restes en nombre de nominations dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 2, à 3 postes d'ingénieur au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion
- Considérant que 3 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude dressée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées :

- Monsieur ALLAIN Philippe, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Madame DALMON Aurélie, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Monsieur FARNIERE Frédéric, 1<sup>ère</sup> inscription.

**Article 2** : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Albi, le 24 juin 2025  
Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

